

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD

—

Avis d'enquête publique sur le Zonage d'Assainissement de la Commune de LIEUVILLERS

—

Par arrêté en date du 14/01/2020 le Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la révision du projet de zonage d'assainissement de la commune de LIEUVILLERS (60 130).

Monsieur Gérard DENEUX a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Vice-Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera en mairie de LIEUVILLERS du **lundi 10 février 2020 au vendredi 13 mars 2020 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête du zonage d'assainissement de LIEUVILLERS pourront être consultées par le public au siège de la Communauté de Communes du Plateau Picard (140 rue Verte, 60 130 Le Plessier-sur-Saint-Just) et à la mairie de LIEUVILLERS (Parc Pierre Durosoy, 60 130 LIEUVILLERS) aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site suivant : www.plateaupicard.fr et www.lieuvillers.eu

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie de LIEUVILLERS, soit en les adressant par courriel à : enquete-publique.lieuvillers@orange.fr, soit par écrit au commissaire-enquêteur, en mairie de LIEUVILLERS (Parc Pierre Durosoy, 60 130 LIEUVILLERS), qui les visera et les annexera auxdits registres.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de LIEUVILLERS :

- Le lundi 10 février 2020 de 9h00 à 12h00.
- Le samedi 22 février 2020 de 9h00 à 12h00.
- Le vendredi 13 mars 2020 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Communauté de Communes du plateau Picard ou de la mairie de LIEUVILLERS, dès publication du présent avis.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés, pendant un an, au siège de la Communauté de Communes du Plateau Picard ou à la mairie de LIEUVILLERS. Ils pourront également être consultés sur le site internet de la Communauté de Communes du Plateau Picard : www.plateaupicard.fr et www.lieuvillers.eu

Le projet de zonage d'assainissement, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Le Président : Frans DESMEDT